

Ottawa, le 25 octobre 2016



Chambre des communes



**Marilène Gill**

Députée  
Manicouagan

Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6  
Tél. : 613-992-2363  
Fax : 613-996-7954  
marilene.gill@parl.gc.ca

955, rue de Parfondeval  
Baie-Comeau (Québec)  
G5C 2W8  
Tél. : 418-589-0573  
Fax : 418-589-0578

700, boul. Laure, bureau 235  
Sept-Îles (Québec)  
G4R 1Y5  
Tél. : 418 960-1411  
Fax : 418 960-1400

Monsieur Geoff Regan  
Président de la Chambre des communes  
Pièce 328N, Édifice du centre  
Ottawa (Ontario)

**OBJET : DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE**

Monsieur le président,

Conformément à l'article 52 du règlement, je vous demande la tenue d'un débat d'urgence portant sur l'implication fédérale dans le développement de la centrale hydroélectrique de Muskrat Falls. En plus de susciter la réprobation unanime des partis politiques québécois, ce projet est en voie de devenir le plus important fiasco financier depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Muskrat Falls, que le premier ministre terre-neuvien de l'époque a présenté comme « a declaration of independence from Quebec's domination », prévoit trois composantes :

- Une centrale hydroélectrique de 824 MW située à Muskrat Falls sur le fleuve Churchill au Labrador;
- Une ligne à haute tension de 1 100 km reliant la centrale à Saint-John's, à laquelle s'ajoute une autre ligne à haute tension de 400 km vers Churchill Falls pour se brancher au réseau existant et ses interconnexions vers le Québec;
- Un câble sous-marin de 425 km reliant l'île de Terre-Neuve à l'île du Cap-Breton, où il se branche au réseau électrique de Nouvelle-Écosse d'où, par les interconnexions existantes, il pourrait concurrencer Hydro-Québec sur le marché de l'électricité au Nouveau-Brunswick et au nord-est des États-Unis.

Une analyse récente laisse entrevoir que les poissons seront fortement contaminés au méthylmercure, une puissante neurotoxine, lorsque le territoire sera inondé. La population locale, en particulier les Inuits, est très inquiète.

Comme Ottawa semble avoir donné son aval malgré une absence de données et que nous sommes à la veille de l'inondation d'une partie du futur réservoir, les manifestations se multiplient et le chantier est interrompu. Les opposants au projet demandent au gouvernement de suspendre les permis avant que le territoire soit

inondé. Il était prévu que les inondations commencent dans les jours ou les semaines qui viennent. Aussi, une décision fédérale est imminente.

Mais il y a plus. La responsabilité financière du gouvernement est engagée à hauteur de 6,4 G\$, sous la forme d'une garantie d'emprunt. Or, sur ce plan comme tant d'autres, Muskrat Falls est un véritable fiasco. À l'évidence, la garantie fédérale se transformera en participation directe et les contribuables, y compris les Québécois qui s'opposent à ce projet qui leur nuit, devront payer la facture. En réalisant la garantie de prêt, le gouvernement fédéral deviendra vraisemblablement propriétaire du projet sans aucune balise parlementaire.

Alors que le barrage aurait dû entrer en fonction dans quelques mois, de nombreux problèmes ont retardé l'échéance à 2019, dans le meilleur des cas.

Le président et la totalité du conseil d'administration de Nalcor, la société terre-neuvienne de production d'énergie, ont démissionné en avril dernier à cause des problèmes de Muskrat Falls. La nouvelle direction n'hésite plus à parler de fiasco et de gaspillage de fonds publics et ses nouvelles estimations de coûts donnent le vertige.

Initialement estimés à 6,4 G\$, les coûts ont littéralement explosé et sont devenus hors de contrôle. Nalcor parle maintenant de 11 G\$, mais ses prévisions ont toujours été sous-estimées. La firme Ernst & Young, engagée par Terre-Neuve pour réviser les calculs de Nalcor, parlait plutôt de 15 G\$ en avril dernier. Depuis, Nalcor a augmenté son estimation de 2 G\$ et on peut s'attendre à ce que celle d'Ernst & Young suive la même trajectoire.

Pire, alors que les dépenses engagées à ce jour ont atteint le maximum couvert par la garantie fédérale, les ennuis financiers de Terre-Neuve l'empêchent d'emprunter à taux raisonnable pour financer la suite du projet. La province demande donc de hausser, voire d'abolir, le plafond de 6,4 G\$ actuellement engagé par le gouvernement fédéral. Le gouvernement n'a pas dit non à cette demande.

Je suis consciente que la tenue d'un débat d'urgence est une procédure extraordinaire et j'estime que ma demande se conforme aux critères qui la régissent.

Il est indéniable que le sujet revêt un caractère urgent. Confronté à des opposants en grève de la faim, le gouvernement devra clarifier rapidement la façon dont il entend s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi sur les pêches et de son rôle de fiduciaire des intérêts des Autochtones.

Financièrement, il devra aussi agir très rapidement. Alors que Terre-Neuve est à sec et que plusieurs milliards seraient nécessaires pour mener le projet à terme, le gouvernement doit décider s'il ne vaudrait pas mieux de tout abandonner plutôt que d'engager une fortune supplémentaire dans ce projet mal conçu. Là encore, il doit le faire urgemment.

Quant au critère voulant que le débat d'urgence ne devrait être accordé que s'il m'est impossible de soulever le sujet dans le cadre des procédures ordinaires, j'estime m'y conformer aussi.

Une garantie d'emprunt n'étant pas une dépense, elle ne passe pas par le processus des crédits. Le gouvernement pourrait très bien, dans les jours ou les semaines qui viennent, engager la responsabilité des contribuables pour une dizaine de milliards supplémentaires sans que le Parlement soit saisi de la question.

En effet, les deux décisions urgentes que le gouvernement doit prendre (suspension des permis et nouvelle garantie de prêt) relèvent de la Couronne. La Chambre ne sera pas appelée à en discuter ou à en disposer.

Pour ce qui est des affaires émanant des députés, autre avenue que les procédures ordinaires nous offrent, elles ne nous permettraient pas de soulever la question avant plusieurs mois, soit bien après que le gouvernement ait agi dans un sens ou dans l'autre.

Quant aux journées d'opposition, pendant lesquelles peuvent être soulevées des questions comme celle-ci, elles sont réservées aux partis reconnus et un député du Bloc Québécois n'y a pas accès.

Aussi, comme aucune procédure ordinaire ne me permettrait de saisir la Chambre de cette question, je me vois forcée d'utiliser les procédures extraordinaires.

D'où ma demande de débat d'urgence que, je l'espère, vous convoquerez à la première occasion.

Respectueusement,

Marilène Gill  
Députée de Manicouagan  
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de ressources naturelles